



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 26 mai 2026

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,
Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 26 mai 2026, le point suivant :

La fermeture de l'accueil extrascolaire de l'EF AR Saint-Servais

Madame la Bourgmestre ff.,
Chers collègues,

Le 16 avril dernier nous étions alertés par des parents de l'annonce par l'intercommunale IMAJE de la fermeture de l'accueil extrascolaire de l'EF AR Saint-Servais, école publique WBE installée sur le plateau d'Hastedon. Cette annonce a créé beaucoup d'émotion dans l'école et le quartier.

Le motif invoqué par l'intercommunale serait une baisse de fréquentation. Or, cet élément nous semble contestable dès lors qu'il s'agit d'un service essentiel à la population.

De plus, la fermeture de l'accueil extrascolaire est une catastrophe potentielle pour l'école qui risque de voir ses enfants la désertier, ce qui engendrerait sa fermeture.

Une école de quartier lutte contre les inégalités entre centres urbains attractifs et quartiers moins favorisés. Chaque quartier mérite des équipements publics de qualité ! Maintenir une école, c'est maintenir une présence publique et des familles sur place.

Alors vous allez sans doute me dire que je tire vite des conclusions, qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait et que cette fermeture n'aura peut-être pas d'impacts sur la fréquentation de l'établissement. Mais mettez-vous deux minutes à la place des parents ! Sans accueil extrascolaire, entre 7h et 8h30 le matin, et entre 15h et 19h, comment feront les parents qui travaillent pour déposer leurs enfants en dehors de ces créneaux ?

Je pense que le risque de désertion est bien réel pour cette école de quartier rattachée au réseau public (WBE).

Je rappelle d'ailleurs à toute fin utile qu'il n'existe pas d'école communale à Saint-Servais. Or, les enfants de Saint-Servais ont aussi droit à des infrastructures publiques.

Un enfant dans un accueil extrascolaire de qualité, encadré par des éducateurs formés, vit dans un cadre adapté, sécurisant et structurant. IMAJE avait mis en place ce type d'accueil de qualité, sensibilisant les enfants aux règles de vie en communauté, au respect des lieux et des personnes. Dans un bâtiment intégré à l'école et son école de devoirs et des locaux qui ont été rénovés cette année. Sans cet accueil extrascolaire de qualité, les enfants sont seuls dans la rue, avec les conséquences que ça peut avoir, est-ce que nous souhaitons ?

Est-ce que la Ville a été mise au courant de cette situation, sachant que l'intercommunale couvre son territoire ? Comment la Ville pourrait-elle s'impliquer pour permettre aux habitants de Saint-Servais, Saint-Marc, et notamment du quartier d'Hastedon de bénéficier d'un accueil extrascolaire pour cette école de quartier ?

Pour rappel, la mission première d'une commune est de garantir des droits fondamentaux accessibles à tous, et la proximité scolaire est un enjeu de justice sociale.

Je vous remercie pour vos réponses.

Marine CHENOY
Conseillère Communale

Réponse à l'interpellation de Madame Chenoy

Fermeture de l'accueil extrascolaire de l'EFA Saint-Servais

Conseil communal du 26 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie Madame Chenoy pour cette interpellation, qui soulève une préoccupation légitime et que je partage pleinement : garantir à chaque enfant de notre Ville, quel que soit son quartier, un accueil extrascolaire de qualité.

Pour répondre directement à votre question, Madame Chenoy : oui, la Ville a été informée de la situation. Le service Jeunesse, et plus précisément la coordination ATL, a été alertée des difficultés rencontrées dans l'organisation de l'accueil extrascolaire à l'EFA Saint-Servais — et ce, pour ses deux implantations : celle du Plateau d'Hastedon, que vous mentionnez, mais également celle de la Rue Léopold de Hulster.

Face à cette situation, la coordination ATL n'est pas restée passive. Une réunion a d'abord été organisée avec la direction de l'établissement et l'équipe pédagogique afin d'identifier les difficultés rencontrées et d'explorer des pistes de solution. À l'issue de cette réunion, deux opérateurs susceptibles de reprendre l'organisation de l'accueil extrascolaire ont été proposés à la direction.

Des contacts sont actuellement en cours pour évaluer la faisabilité d'une reprise, en tenant compte du nombre d'enfants concernés, des modalités organisationnelles et des aspects financiers.

Je suis en mesure de vous indiquer qu'une solution semble se dessiner pour l'implantation de la Rue Léopold de Hulster, la direction ayant déjà rencontré l'un des opérateurs. Nous respectons toutefois le souhait de l'établissement de ne pas communiquer davantage à ce stade, le dossier étant encore en cours de traitement.

Concernant le Plateau d'Hastedon, la direction dispose désormais des coordonnées de ces deux opérateurs et est en mesure de les solliciter, avec la possibilité d'envisager une mutualisation entre les deux sites. Enfin, une rencontre entre la coordination ATL et la direction de l'intercommunale IMAJE est programmée afin de faire le point sur la situation, de mieux comprendre les difficultés rencontrées et d'évaluer les suites envisageables.

Je partage, Madame Chenoy, les valeurs qui sous-tendent votre interpellation. Une école de quartier, c'est bien plus qu'un bâtiment : c'est un ancrage social, un service de proximité, un filet de sécurité pour les familles qui travaillent. Le risque que vous évoquez est une préoccupation que nous prenons au sérieux et que nous suivons avec attention.

C'est précisément pourquoi la Ville, à travers sa coordination ATL, joue son rôle de facilitateur et d'accompagnateur, même lorsque l'opérateur en cause relève d'une intercommunale dont la gouvernance dépasse le strict cadre communal.

Le dossier est suivi de près, et je peux vous assurer que la Ville restera pleinement mobilisée afin de favoriser l'émergence d'une solution pour les familles du Plateau d'Hastedon.

Votre vigilance sur ce point est utile, Madame Chenoy, et je vous remercie de porter ce soir la voix de ces familles.